



Compte rendu de la 1^{ère} réunion du Comité de Rivière « L'Asse et ses affluents »

7 Mars 2017

A Bras d'Asse



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Syndicat Mixte de Défense
des Berges de l'Asse

Etaient présents au 1^{er} Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents » :

Nom, Prénom	Administration / Organisme	Téléphone	Adresse mail.	Signature
BINARD Olivier	FDSIC 04	06 08 09 09 20	olivier.gnard6@orange.fr	
SUBES Guy	Agriculteur	06 13 26 12 53	guy.subes@orange.fr	
KERLEAU Paul	FDSIC 04	04 92 79 40 41	fdsic04@ahp.chambagri.fr	
GARCIA Henri	Mairie Le Castellet	06 10 98 75 91	henri.garcia@lecastellet04.com	
CHABANON David	FNE 04	06 88 38 57 94	paper52@yahoo.fr	
DAVIN Michel	LPD PACA_GL	06 51 03 45 34	m.davin120@fec.fr	
FERNANDEZ Billy	FNE 04	06 30 89 73 36	billy.fernandez@fne04.fr	
GUIRANDY Christian	APPMA "la Bléonne"	06 87 87 32 48		
GONDA Romaric	AFB 04	06 92 08 12 39	SD04@AFBUDIVERSITE.FR	
Cocine Gautier	PNRV	04 92 74 68 00	cgautier@pauvedevendin.fr	
Philippe PICON	EPTB Duance	06 70 33 83 15	philippe.picon@smard.org	
Guichard RENE	Mairie Blissey	06 31 33 61 13		
BREMOND Bernard	Société Pêche de l'Asse	04 92 34 89 29		
Michel CHARAUD	DDTO4			

Nom, Prénom	Administration / Organisme	Téléphone	Adresse mail.	Signature
ESCAFFIER Eugénie	DDT 04	04 92 30 20 97	eugenie.escaffier@ddt04.fr	
PAUL Gilles	SMDBA			
CASTAN Alain	OFFICE NATIONAL FORÊTS	06 76 42 17 90	alain.castan@onf.fr	
Escudier christophe	conseils municipal	04 92 74 30 44	christophe1@yahoo.fr	
MART Christian	AAPPITA le grand amandier	06 77 01 22 18	christian.mahut@orange.fr	
GUYOT Fabienne	Chambre Agriculture 04	06 63 17 53 21	fguyot@ahp.chambagri.fr	
obispo Garoni Agnès	Agence de l'Eau RTC	04 26 22 30 66	agnès.obispo-garoni@eau-rmc.fr	
Laurit Bourdin	Agence de l'Eau	04 26 22 38 81	Laurit.Bourdin@eau-rmc.fr	
Olivier NALBONE	REGION. Service Eau	06 91 57 53 76	onalbhone@regionpaca.fr	
Patrick MARCAL	chef de Centre de Dighe les Bains BARTHELEMY	06 85 67 39 55	patrick.marcad@developpement-olivierle-garni.fr	
Blanc Francis	Polemnis	06 77 61 13 96		
MAWENT Patrick	5 ^e Jérome et	06 12 10 06 13		
Bansard Jorgone	SMDBA			

Nom, Prénom	Administration / Organisme	Téléphone	Adresse mail.	Signature
GATTO Pierre	Mairie MAZEL	06 83 03 29 68	Pierre.GATTO@orange.fr	
MOTTE Roland	P de CPIE	06 88 01 16 66	rolandmotte@orange.fr	
REBUFFEL Chantal	Mairie Seney		chantal.rebuffel@orange.fr	
Morgenthaler Ursula	CPIE chargée de mission	06 82 37 14 35	ursula.morgenthaler@epi204.com	
COULLET Alain	COMMUNE RIVIERE CCAPV	06 92 89 06 14	alain.coullet@orange.fr	
DEF Sébastien	Mairie de BASSENE	06 76 36 92 82	Seb.mag04@orange.fr	
SPINOSI J. Claude	Mairie BRIZENE			
MOSCIANI Louis	Enthapel	06 83 37 78 87	l.mosciani@orange.fr	
SUZOR Pierre	CA de la Vallée de l'Asse		Pierre.suzor@wanadoo.fr	
LUCAS Christophe	Commune ESTOUBLEU	06 82 65 56 24	lucas@estoubleu.fr	
BARTOLINI Antoine	CP	06 68 80 56 01	bartolini.a@orange.fr	
VITTENET Frédéric	DLVA	06 85 67 57 11	frédéric.vittenet@orange.fr	
RIBOT Jean-Albert	F3 Pêche OU	06 08 11 07 42	ribot04000@yahoo.fr	
SAMAÏLE Clémentine	FDAAPPMA04		fd04.clementinesamaille@orange.fr	

Le 1^{er} Comité de Rivière de « l'Asse et ses affluents » s'est tenu à Bras d'Asse, le mardi 7 mars 2017.

Une rencontre qui a réuni 41 personnes (20 du collège des collectivités territoriales, 14 du collège des usagers et 7 de du collège de l'Etat), dans le but d'installer ce Comité et de valider ensemble les grandes orientations de l'Avant-Projet du Contrat de Rivière.

Ordre du jour :

Ouverture de la séance par Monsieur CHARAUD, chef du service Environnement-Risques de la DDT 04.

- 1) Présentation de l'avant-projet du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents », pour validation ;
- 2) Élection du président du comité de rivière ;
- 3) Désignation des membres du bureau ;
- 4) Présentation des prochaines étapes de l'élaboration du contrat de rivière ;
- 5) Elaboration des listes des participants aux commissions thématiques ainsi qu'aux COTECH ;
- 6) Approbation du règlement intérieur.

Clôture de séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière.

Liste des acronymes

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ARS : Agence Régionale de Santé

CCAPV : Communauté de Commune Alpes Provence Verdon

COTECH : Comité Technique

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DDT : Direction Départementale des Territoire

DIR-MED : Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

DLVA : Durance Luberon Verdon Agglomération

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDAAPPMA : Fédération Départementale des AAPPMA

FDSIC : Fédération Départementale des structures d'irrigation collective

FNE : Franc Nature Environnement

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MISEN : Mission Interservices de l'Eau et de la Nature

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

PAA : Provence Alpes Agglomération

PNRV : Parc Naturel Régional du Verdon

SMAVD : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

SMDBA : Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse

Accueil

M. Gilles PAUL, président du SMDBA, a tenu à accueillir, en tant que maire de Bras d'Asse, les acteurs du territoire ayant répondu présent au 1^{er} Comité de Rivière de l'Asse. Il remercie également cette forte mobilisation, qui est un atout pour l'élaboration du Contrat de Rivière.

La réunion est ouverte par M. Michel CHARAUD, chef du service Environnement-Risques de la DDT 04, qui accueille les membres du Comité de Rivière au nom de M. le Préfet de département. Il présente la composition de ce Comité qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral et rappelle l'ordre du jour.

Présentation de l'avant-projet du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents »

La parole est cédée à Mme Morgane BANSARD, chargée de missions rivière au SMDBA (remplaçante de Mme. Amandine ALONZO), pour présenter l'avant-projet du Contrat de Rivière de l'Asse. A l'aide d'un diaporama, cette dernière présente le diagnostic du bassin et les premières orientations du Contrat. **Ce diaporama sera envoyé à tous les membres du Comité de Rivière de l'Asse.**

Mme Morgane BANSARD a tout d'abord présenté le bassin versant de l'Asse ainsi qu'un rapide diagnostic concernant la ressource en eau, la qualité de l'eau et les milieux naturels, permettant de comprendre les premiers grands enjeux du territoire.

Mme Morgane BANSARD rappelle ensuite ce qu'est un Contrat de Rivière et les motivations pour cette démarche. Un Contrat de Rivière est un engagement moral de la part des maîtres d'ouvrages et des financeurs du territoire. Cet outil de gestion globale et concertée a pour but de répondre aux enjeux et objectifs locaux, à travers : la restauration, l'entretien, la valorisation et la réduction de la vulnérabilité face aux inondations du bassin versant de l'Asse, etc. C'est une opportunité de fédérer les maîtres d'ouvrages ainsi que d'obtenir une assistance technique et des aides financières. Le programme d'action du Contrat étant sur 6 ans, il permet d'avoir une visibilité à moyen terme des actions à venir.

Le programme préalable d'action est structuré en 4 volets :

- RES : Gestion quantitative de l'eau
- QUA : Gestion qualitative de l'eau
- MIL : Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations.
- GES : Gestion locale et concertée et communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau

Les objectifs dans chaque volet ont été présentés et quelques exemples d'actions ont été énoncés (l'ensemble des actions proposés figurant à la fin du diaporama).

Comité de Rivière

Mme Morgane BANSARD revient sur la composition du Comité de Rivière, comme présentée dans l'arrêté préfectoral.

Le Comité de Rivière est composé de 3 collèges :

- Les Collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (les communes, les intercommunalités, le Conseil Régional PACA, les syndicats de rivières et le PNR du Verdon), soit 24 membres ;
- Les Usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (les associations de pêches, la fédération de pêche, la chambre d'agriculture, la FDSIC, le CPIE, FNE et la LPO), soit 10 membres ;
- L'Etat et ses établissements publics (la préfecture 04, l'Agence de l'eau RMC, l'AFB (ONEMA), l'ONCFS, l'ONF, la DIR-MED, l'ARS, la MISEN), soit 8 membres.

M. Olivier NALBONE, Chargé de mission - Service Eau et Milieux Aquatiques du Conseil Régional PACA, informe que la désignation d'un élu pour représenter le Conseil Régional PACA se fera prochainement.

Mme Morgane BANSARD rappelle également les rôles du Comité de Rivière. Le Comité est l'instance chargée de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière. Il a pour missions de :

- définir en concertation les objectifs du contrat ;
- choisir une logique d'action et définir des priorités ;
- valider l'avant-projet et le dossier définitif avant sa présentation en comité de bassin

Election du président du Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »

Les rôles et les modalités d'élections du président du Comité de Rivière sont énoncés par Mme Morgane BANSARD.

Puis M. Michel CHARAUD lance l'appel à candidature pour la présidence de ce Comité de Rivière.

M. Gilles PAUL, maire de Bras d'Asse et président du SMDBA est seul candidat à la présidence du Comité.

M. Pierre SUZOR, maire de Mézel et représentant de PAA, soutient la candidature de M. PAUL à la présidence au vu de son investissement dans cette démarche ainsi que dans la gestion du SMDBA. C'est, d'après ce dernier, un choix logique.

Conformément aux règles de fonctionnement proposées, le vote se fait à main levée.

✓ **M. Gilles PAUL est élu président du Comité de Rivière à l'unanimité.**

Election des membres du Bureau

M. Gilles PAUL, président du Comité, rappelle les rôles des membres du bureau :

- débattre de certains sujets avant le Comité
- préparer les orientations à soumettre au comité

Ce n'est pas un organe de décision. Le bureau est composé de 2 membres par collège, du président et d'invités si besoin (experts ou autres acteurs).

Chaque collège vote ses représentants.

M. Gilles PAUL lance l'appel à candidature au sein du **collège des collectivités territoriales** pour l'intégration du bureau (2 membres).

Sont candidats :

- M. Michel VITTENET, représentant de la DLVA et du SMAVD
- Et M. Antoine BARTOLINI, représentant de la commune d'Estoublon.

Conformément aux règles de fonctionnement proposées, le vote se fait à main levée.

- ✓ **M. Michel VITTENET est élu membre du bureau à l'unanimité.**
- ✓ **M. Antoine BARTOLINI est élu membre du bureau à l'unanimité.**

M. Gilles PAUL lance ensuite l'appel à candidature au sein du collège **Etat et établissements publics** pour l'intégration du bureau (2 membres).

Sont candidats :

- L'Agence de l'eau RMC : M. Laurent BOURDIN
- Et la MISEN : M. Pierre GOTTARDI ou M. Michel CHARAUD

Conformément aux règles de fonctionnement proposées, le vote se fait à main levée.

- ✓ **L'Agence de l'eau RMC est élu membre du bureau à l'unanimité.**
- ✓ **La MISEN est élu membre du bureau à l'unanimité.**

Pour finir, M. Gilles PAUL lance l'appel à candidature au sein du collège **Usagers et associations** pour l'intégration du bureau (2 membres).

Sont candidats :

- Mr. Guy SUBES, représentant de la Chambre d'agriculture
- Mr. Jean-Albert RIBOT, président de la Fédération de pêche
- Mr. Mario CHABANON, représentant de FNE
- Mme Ursula MORGENTHALER, représentante du CPIE

Suite à un vote à bulletins secrets,

- ✓ **M. Guy SUBES est élu membre du bureau à la majorité.**
- ✓ **M. Mario CHABANON est élu membre du bureau à la majorité.**

Résultats des votes figurent sur le diaporama.

Tableau résumé des élections :

	Représentant élu	Structure
Président	Gilles PAUL	SMDBA / commune de Bras d'Asse
Membres du bureau du Collège des Collectivités territoriales	Michel VITTENET	DLVA / SMAVD
	Antoine BARTOLINI	Commune d'Estoublon
Membres du bureau du Collège de l'Etat		Agence de l'eau RMC
		MISEN
Membres du bureau du Collèges des usagers, associations	Guy SUBES	Chambre d'agriculture
	Mario CHABANON	FNE

Commissions thématiques

Le SMDBA propose 4 commissions :

- Ressource
- Qualité de l'eau
- Milieux naturels et protection contre les inondations
- Communisation/sensibilisation

Ces commissions permettront de définir les maîtres d'ouvrages, de rédiger les fiches actions, de proposer de nouvelles actions ou éventuellement d'en retirer, etc.

C'est une phase très importante pour l'élaboration du Contrat de Rivière.

M. Philippe PICON propose d'avoir une commission qui traiterai de la compétence GEMAPI. Une réflexion sur cette nouvelle compétence doit avoir lieu tout au long de l'élaboration du Contrat de Rivière car elle aura des impacts sur l'identification des maîtres d'ouvrages. Cette commission permettrait également de regrouper les EPCI du bassin versant de l'Asse.

M. Laurent BOURDIN estime également indispensable d'avoir une commission sur la GEMAPI. Celle-ci pourrait être regroupée avec celle portant sur la communication/sensibilisation.

Le Comité de Rivière, dans son ensemble, valide les 4 commissions suivantes :

- Ressource en eau
- Qualité de l'eau
- Milieux naturels et protection contre les inondations
- Communisation et compétence GEMAPI

M. Gilles PAUL propose ensuite de passer à l'élaboration des listes des participants aux commissions thématiques.

M. Michel VITTENET ne pense pas, par expérience, que cela soit utile de faire des listes de participants. Il propose plutôt d'ouvrir ces commissions à tous les membres du Comité de Rivière afin de ne léser personne.

Mme Morgane BANSARD rappelle que les commissions pourront également être ouvertes à des experts ou autres acteurs du territoire invités par le président ou les membres du bureau pour des points spécifiques.

Le Comité de Rivière valide unanimement l'ouverture des commissions à tous les membres du Comité. Ainsi, ces derniers seront informés de chaque date de commissions et de leur état d'avancement (comptes rendus).

Comités techniques (COTECH)

Structure souhaitant faire partie du COTECH :

- ONF
- Fédération de pêche
- Conseil régional PACA
- Agence de l'eau RMC
- AFB
- Chambre d'agriculture
- DIR-MED
- DDT
- FNE
- AAPPMA « la Bléone »
- PNR du Verdon (à confirmer avec le représentant, absent au 1^{er} Comité)
- CPIE

Etapes à l'élaboration du Contrat de Rivière

Les différentes étapes pour l'élaboration du Contrat de Rivière sont présentées par Mme Morgane BANSARD.

Ce 1^{er} Comité de Rivière fait suite à la réalisation d'un diagnostic du bassin versant de l'Asse, d'une candidature (juin 2016) et de l'avis favorable de la MISEN (janvier 2017) sur l'avant-projet du Contrat de Rivière.

La prochaine étape est le passage devant le Comité d'agrément, le 30 juin 2017, afin de présenter et de promouvoir l'avant-projet de Contrat de Rivière de « l'Asse et ses affluents ».

Après un travail important des commissions thématiques et des COTECH sur la rédaction des fiches actions, le projet de Contrat de Rivière sera présenté pour validation au prochain Comité de Rivière qui devrait avoir lieu en juillet prochain.

Le projet de Contrat finalisé sera présenté à la commission des aides le 20 octobre 2017.

L'objectif est la signature du Contrat de Rivière en janvier 2018.

M. Laurent BOURDIN précise que le Comité d'agrément aura lieu à Lyon. C'est un Comité structuré de la même façon que le Comité de Rivière avec 3 collèges (Etat, usagers et collectivités territoriales). Ce comité est présidé par M. Michel Dantin, député Européen.

Règlement intérieur

M. Antoine BARTOLINI soulève le fait que les suppléants n'apparaissent ni dans l'arrêté préfectoral ni dans le règlement intérieur.

Après plusieurs interventions, il en est ressorti que l'arrêté préfectoral laisse suffisamment de souplesse pour ne pas avoir besoin de désigné de suppléant. En effet les maires, directeur ou président peuvent déjà être remplacé par leur représentant.

De plus, l'article 2 du règlement intérieur prévoit qu'en « cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. »

Mme Morgane BANSARD précise que les suppléants qui ont été désignés par leur structure seront tenus au courant de toutes les dates de réunions ainsi que des comptes rendus, comme tous membres du Comité.

M. Olivier NALBONE relève une erreur dans le règlement intérieur : le collège des collectivités territoriales comporte 24 membres et non 25.

- ✓ **Approbation du règlement intérieur du Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »**

Programme préalable d'actions

Plusieurs membres du Comité ayant souhaités voir le programme d'actions plus en détail, Mme Morgane BANSARD a présenté rapidement chaque action actuellement inscrite dans le Contrat de Rivière.

Cette présentation a permis aux membres du Comité d'apporter de nouvelles actions.

M. Romaric GONDA, de l'AFB, relève qu'aucun inventaire/suivi de la population d'Apron du Rhône n'est prévu. Cette espèce faisant l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope, sur la partie aval de l'Asse, il serait pertinent d'inclure cette action au Contrat.

C'est effectivement un oubli qui sera rectifié et ré-abordé lors des commissions et COTECH.

Mme Ursula MORGENTHALER et M. Roland MOTTE, du CPIE, font part au Comité que les Chemins de Fers de Provence avaient l'habitude d'utiliser des produits phytosanitaires en grandes quantité pour entretenir leur réseaux (longeant souvent l'Asse). Quels sont leurs pratiques actuellement ? Le CPIE propose d'avoir une action sur cette thématique.

Compte-tenu de la réglementation interdisant ce type de pratique depuis janvier 2017, une action de communication est peut-être à mettre en place. C'est un sujet sur lequel pourra se pencher la commission sur la qualité des eaux ou celle sur la communication.

M. Billy FERNANDEZ, de FNE, propose de rajouter une action de communication sur la compétence GEMAPI. Il propose également un travail de communication sur les conséquences du changement climatique (sur la ressource en eau, sur la biodiversité, sur les aléas climatiques) auprès du grand public.

Ce travail de proposition d'actions et de développement des actions proposées; est à poursuivre lors des différentes commissions.

Mme Morgane BANSARD présente le coût total du programme d'actions estimé à :

1 455 000 €.

Mme Morgane BANSARD précise que les travaux qui vont découler des études prévues en 1^{ère} phase intégreront le Contrat de Rivière en 2nd phases. Le bilan mi-parcours qui aura lieu au bout de 3 ans permettra de rajouter notamment ce type d'actions. Ainsi, le coût annoncé ne correspond pas au coût global du Contrat de Rivière sur les 6 ans.

Clôture du 1er Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »

M. Laurent BOURDIN de l'Agence de l'eau et M. Olivier NALBONE du Conseil Régional PACA félicitent le SMDBA pour le travail accompli.

M. Gilles PAUL, président du Comité de Rivière, clôture la réunion en remerciant l'ensemble des membres du Comité pour leur participation.